

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 23 janvier 2018 à 18 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

## **ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION**

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

### **2018-01-004    ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018**

Les prévisions budgétaires de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour l'exercice financier 2018 sont déposées devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) a été respectée;

Il est                                    proposé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
   appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
   et résolu à l'unanimité

D'adopter, pour l'exercice financier 2018, un budget équilibré de 79 038 898 \$.

ADOPTÉ

### **2018-01-005    ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020**

Le programme triennal d'immobilisations pour les années 2018-2019-2020 est déposé devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) a été respectée;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu à l'unanimité

D'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2018-2019-2020, au montant de 99 970 000 \$, se détaillant comme suit :

- 2018 : 36 690 000 \$;
- 2019 : 40 880 000 \$;
- 2020 : 22 400 000 \$.

ADOPTÉ

**2018-01-006 PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2018 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020**

VU l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,  
et résolu à l'unanimité

DE décréter qu'un document explicatif du budget 2018 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2018-2019-2020 soit publié dans une édition spéciale du *Bulletin municipal* qui sera distribué dans les résidences et commerces de la ville.

ADOPTÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une (1) personne manifeste le désir de s'exprimer sur le sujet suivant lors de cette période de questions :

- Demande d'information sur le traitement des montants reçus pour le service d'appel 911.

**2018-01-007 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 18 h 40, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 23 janvier 2018.

ADOPTÉ

---

Miguel Lemieux, maire

---

Alain Gagnon, greffier